

A.M., 2024**Arrêté du ministre de l'Éducation en date
du 21 novembre 2024**

Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales
(chapitre C-7.01)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 4 décembre
2024, 156^e année, numéro 49, page 7013.

À la page 7013, l'entête du document aurait dû se lire :

«Arrêté 2024-03 du ministre de l'Éducation en date du
21 novembre 2024»,

Au lieu de :

«Arrêté du ministre de l'Éducation en date du
21 novembre 2024».

84652

